

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

43, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RÈGLE ET DÉPARTS LITTOGRAPHES
8 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTS

8 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LA RENTRÉE DU PARLEMENT

AUJOURD'HUI :

Les Elections des maires.
Ravachol à Saint-Etienne.
Le crime du Gourguillon.

La Rentrée des Chambres

Comme on le verra plus loin, dans le journal, la séance de rentrée de la Chambre et du Sénat manque quelque peu d'intérêt.

Avec une unanimité qui ne se représente pas souvent aussi parfaite, on a renvoyé, sinon à Pâques, puisque nous en sortons, — du moins à la Trinité, toutes les questions, interpellations, discussions et autres menues besognes du parlementarisme.

Nous supposons qu'il y avait encore, à ce moment, trop d'honorables attendus dans leurs circonscriptions, et qu'on n'a pas voulu se mettre au travail sans être au grand complet; c'est la seule excuse de la vraiment trop courte séance d'hier à la Chambre et au Sénat.

D'autant mieux que ce n'est pas la matière qui va manquer aux délibérations du Parlement. La Chambre, particulièrement, n'a pas moins de trente à quarante projets et propositions à son ordre du jour, et l'on peut estimer à dix ou douze les nouveaux projets qui vont être déposés sur son bureau au cours de la session, soit par le gouvernement, soit par l'initiative parlementaire. Inutile de dire que les trois quarts de ces plans de réformes longuement ou étourdiment élaborés resteront en route. C'est à peine si dans les deux mois de la session qui va s'ouvrir, la Chambre pourra examiner consciencieusement les trois grands projets d'affaires qui sont en tête de ses travaux et les deux ou trois projets urgents pour la sécurité publique dont elle sera saisie par le gouvernement. L'organisation du crédit agricole, le renouvellement du privilège de la Banque et la réforme des caisses d'épargne soulèvent une série de questions des plus graves, des plus difficiles et qu'on ne résout pas au pied levé. Ils absorberont donc la majeure partie de cette courte session que les élections aux conseils généraux bornent au 14 juillet. Quant au budget, on n'en verra pas un chapitre avant la rentrée d'octobre.

Cette situation dicte à la Chambre son devoir en ce qui concerne la politique quotidienne. Nos députés devront se souvenir qu'il sont avant tout chargés de faire des lois et ils éviteront les occasions de dissertations superflues sur les menus faits du jour et sur l'art de découvrir le meilleur des gouvernements. Le pays n'a pas compris grand chose à la crise ministérielle ouverte au mois de mars et il comprendrait encore moins une nouvelle crise qui ne donnerait pas des résultats sensiblement meilleurs.

Le pays vient de montrer par les élections municipales qu'il est satisfait du régime actuel, qu'il n'est guère influencé par les mandements des évêques et qu'il a surtout la préoccupation de voir la sécurité publique mieux assurée. Partout où les évêques se sont jetés dans la ba-

taille électorale, leurs amis ont été battus à plates coutures. Le ministère a d'ailleurs appliqué à ces prélats agités toutes les douches que la loi mettait à sa disposition. Ce serait donc gaspiller du temps à plaisir que de consumer en interpellations le petit nombre de séances dont la Chambre dispose.

On se plaint que les réformes n'aboutissent pas. On devrait observer que beaucoup de réformes restent sur le carreau parce qu'on en engage trop à la fois, parce qu'on présente comme des réformes, des projets mal étudiés qui ne sont que des changements malheureux, parce qu'on perd en crises et en interpellations sans résultats pratiques un bon tiers des séances parlementaires.

Le plus utile d'ailleurs en matière législative n'est pas de produire beaucoup mais de produire bon. Si la session actuelle devait assurer au pays une organisation efficace du crédit agricole, le renouvellement du privilège de la Banque dans des conditions avantageuses pour le commerce et n'ébranlant pas les bases de notre grand établissement financier, une amélioration du régime de nos caisses d'épargne et le vote des projets sur la sécurité publique que le gouvernement va déposer, peu de sessions auraient été aussi bien remplies.

LA POLITIQUE

Dans les meilleures besognes, il y a toujours quelque détail qui cloche. Pendant que la République compte à son actif une victoire municipale de plus, pendant qu'à Lyon — pour ne citer que notre ville — on peut se féliciter d'un mouvement d'opinion publique qui a été pour l'ancienne municipalité un vote de blâme, et pour la nouvelle un vote d'avertissement salutaire, la ville de Loches vient de donner fâcheusement une note bien discordante.

Elle a élu comme maire M. Daniel Wilson. Il paraît que ce bonhomme vit encore. Après avoir tué la présidence de son beau-père, on pouvait croire qu'il avait considéré sa tâche comme finie. Il avait tant vendu de croix d'honneur, tant digéré de pots de vin, tant trafiqué de son influence et de celle de M. Grévy, — qu'on avait le droit de le regarder comme un homme à la mer.

En bien ! non. Dans l'achat qu'il avait tenté de tout ce qui d'ordinaire n'est pas à vendre, il paraît qu'il y avait la ville de Loches. Les Lochiens (comme dit Charles Laurent), ont été tellement gâtés par M. Daniel Wilson, qu'ils en ont gardé la reconnaissance du ventre. Ils l'ont témoigné en faisant un maire de celui qui a été un des plus beaux exemples du cynisme parlementaire et de la démolition administrative.

Je me hâte d'ajouter que cette fantaisie faisonnée est sans grandes conséquences. Pour être réélu maire de la ville où il paraît que tout tient à M. Wilson par des fils d'or — choses, hommes et consciences — le gendre de M. Grévy n'en a pas moins terminé ses exploits et ses exploitations politico-financières. Il arrive toujours un moment où les plus audacieux rastaouères de la politique entendent la voix populaire qui leur crie : Tu n'iras pas plus loin. Cet arrêt a été signifié — voilà déjà quelque temps — à M. Wilson. Il est sans appel.

Le maire de Loches ne sortira pas de son trou, où le mépris public l'enchaîne

plus étroitement que ne furent enchaînés, dans le château de la même ville de Loches, les La Balue et autres politiciens d'un temps où il en coûtait très cher de se laisser prendre la main dans le sac.

Assurément, il est fort regrettable que quelques électeurs français remettent en lumière un nom et un homme que nous voudrions tous avoir oublié. Mais tout au moins, si Loches est toujours et quand même acquis à M. Wilson, cette sous-préfecture a pu voir, par le tolte de protestation de toute la presse française, qu'il y a encore, au-dessus des partis politiques, le grand parti de l'honnêteté nationale; celui qui expulse les Wilson et ne rapporte jamais sa sentence.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 17 mai.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est occupé des diverses questions qui figurent à l'ordre du jour des Chambres et des interpellations qui doivent être discutées.

M. Cavaignac, ministre de la marine, a donné lecture d'un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'exercice 1892, et d'un projet modifiant les chiffres des crédits demandés pour l'exercice 1893.

M. Jams, sous-secrétaire d'Etat des colonies, a entretenu le conseil du projet de loi relatif à la création de compagnies de colonisation. Il a fait ensuite signer un décret accordant la détaxe aux caecao originaires de la Martinique.

Mouvement Judiciaire

Paris, 17 mai.

Le Journal officiel publiera demain le mouvement judiciaire suivant :

Sont nommés :

Président à Die, M. Leyat, juge d'instruction au même siège.

Juges : à Lyon, M. Benoist, substitut au même siège ; à Die, M. Moyet, juge d'instruction à Bourgoin.

Substitut à Lyon, M. Chouzy, procureur de la République à Oyon.

L'Officiel publiera ensuite un mouvement de juges de paix dont aucun n'intéresse votre région.

CHAMBRE

Paris, 17 mai.

AVANT LA SÉANCE

Les Chambres ont repris leurs travaux aujourd'hui, à deux heures, pour la continuer, sauf imprévu, jusqu'à la veille du 14 juillet : la seconde partie de la session ordinaire de 1892 durera donc un peu moins de deux mois.

Que se passera-t-il pendant ces deux mois ? Renversera-t-on le cabinet Loubet ou s'efforcera-t-on de le laisser vivre jusqu'à la session d'automne ? Telles sont les questions qu'on se posait avant l'ouverture de la séance au Palais-Bourbon dont les couloirs étaient d'ailleurs fort peu animés.

Beaucoup de députés qui s'étaient rendus dans leurs départements pour les

élections municipales, ont prolongé leur séjour, et il faudra attendre encore quelques jours pour voir la Chambre au complet. Les députés présents témoignent d'intentions relativement pacifiques à l'égard du ministère, et leurs conversations roulent plutôt sur les questions budgétaires que sur les interpellations annoncées.

Cependant il semble que le ministère n'est pas jugé très solide, car les nouvelles s'amuse, en attendant mieux, à chercher la combinaison qui pourra succéder à celle de M. Loubet.

Voici, à titre de curiosité, quelques-uns des cabinets qui, d'après eux, seraient en cours d'élaboration :

1° Un ministère Rouvier ayant ses points d'appui au centre et à droite et ne comprenant que des membres nouveaux en dehors de son président. Ce serait le « gouvernement des jeunes », conforme, quant aux tendances, à la conception que M. Rouvier avait déjà tenté de réaliser en 1887 ;

2° Un ministère Bourgeois, empruntant ses principaux éléments au cabinet actuel et résolu à orienter sa politique vers un programme radical progressiste.

M. Ribot, Viette, de Freycinet, etc., conserveraient vraisemblablement leurs portefeuilles respectifs ;

3° Un ministère Ferry-Develle, avec MM. Reinach, Raynal, Poincaré, comme personnels marquantes après les deux auteurs de la combinaison ;

4° Un ministère Casimir-Périer. Celui-ci ne comprendrait aucun membre du cabinet Loubet ; ce serait un ministère absolument neuf, on éviterait de faire appel au concours de tout personnage ayant même dans un passé lointain détenu un portefeuille. Ce ministère se composerait d'hommes comme MM. Burdeau, Charles Dupuy, Jonnart, etc. ;

5° Enfin, M. Turrel demande un ministère Constans, au nom de ses électeurs, disait-il dans un groupe de députés et de journalistes. Il ne veut pas, toutefois, prendre l'initiative d'une interpellation qui pourrait mettre le cabinet Loubet en péril.

Conclusion : Il pourrait bien se faire que ce cabinet durât longtemps, précisément parce qu'il y a trop d'aspirants à sa succession.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

M. Cavaignac, ministre de la marine, dépose le budget rectifié de son département pour 1893, ainsi qu'un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits aux exercices 1891 et 1892.

M. Loubet, ministre de l'intérieur, dépose des projets de loi concernant l'augmentation du nombre des gardiens de la paix de Paris et les indemnités à accorder pour les dégâts causés par les dernières explosions.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lavy, relative aux dernières arrestations d'anarchistes. Elle est renvoyée à samedi, M. Lavy étant malade et absent.

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Baihaut une demande d'interpellation sur les chemins de fer tunisiens.

La discussion de cette interpellation est, sur la demande de M. Ribot, ministre des affaires étrangères, renvoyée à jeudi.

Enfin, l'interpellation de M. de Soubeyran sur la circulation monétaire est, sur la demande de M. Rouvier, ministre des finances, renvoyée à quinzaine.

L'ordre du jour portant en tête la discussion du projet relatif au crédit agricole, puis le projet sur la Banque de France, enfin, le projet sur les caisses d'épargne, M. Rouvier, ministre des finances, demande à la Chambre de vouloir bien intervenir son ordre du jour et discuter d'abord les caisses d'épargne, puis le crédit agricole, et enfin, la Banque de France. Cette intervention de l'ordre du jour est adoptée par la Chambre, qui décide en outre de commencer jeudi la discussion sur les Caisses d'épargne.

La séance est levée à 2 h. 40, et renvoyée à jeudi, 3 heures.

APRÈS LA SÉANCE

La rentrée s'est effectuée dans les conditions de calme que nous avons fait prévoir. D'autre part, le programme des travaux a été réglé de la manière que nous avons indiquée. Sur la demande du gouvernement, la Chambre a consenti à l'intervention de l'ordre du jour ; elle a décidé de commencer jeudi la discussion du projet sur les caisses d'épargne pour laisser au gouvernement le temps de se mettre d'accord sur la question du crédit agricole avec la commission parlementaire.

SÉNAT

Paris, 17 mai.

AVANT LA SÉANCE

Les sénateurs sont peu nombreux et les appréciations et les nouvelles font absolument défaut.

LA SÉANCE

La séance est ouverte, à 2 h. 05, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat ajourne à vendredi la discussion de la proposition relative aux modifications à introduire dans l'organisation coloniale.

Le général Japy dépose une proposition de loi sur le recrutement de l'armée coloniale.

Le Sénat s'ajourne à vendredi 3 heures.

La séance est levée à 2 h. 20.

LES CRÉDITS DE LA MARINE

Paris, 17 mai.

On a vu dans le compte rendu de la Chambre que le ministre de la marine a demandé des crédits supplémentaires. Ces crédits s'élèvent en totalité à 39,706,534 francs, ils se répartissent ainsi entre les diverses sections du budget de la marine : armements, 2,530,616 ; constructions navales, 20,938,897 ; artillerie, 7,447,795 ; torpilles, 530,000 ; approvisionnements généraux, 4,326,226 ; causes diverses, 3,933,000.

Quant au budget rectifié de la marine pour 1893, il présente une augmentation de crédits de 28,481,216 francs par rapport aux crédits votés pour 1892, mais nous devons faire observer que M. Barbey avait déjà élevé les crédits pour 1893, dans son propre projet, de 6 millions et que le budget général ménageait des ressources pour faire face à ce surcroît de dépenses, de sorte que l'augmentation proposée par M. Cavaignac s'élève à 22 millions 1/2, par rapport aux propositions formulées par son prédécesseur.

C'est seulement à ces 22 millions 1/2 qu'il y a lieu de faire face par le remaniement du plan financier de M. Rouvier.

Si on envisage l'augmentation totale de 28 millions que le budget de 1893 présente par rapport à celui de 1892, on constate quelle se répartit ainsi entre les diverses sections : Armements, 4,786,026 fr. ; constructions navales, 11,451,041 fr. ; artillerie, 5,617,358 fr. ; torpilles, 2,365,940 fr. ; causes diverses, 4,263,833 fr. ; de sorte que

l'ensemble du budget de la marine pour 1893 s'élèverait à 247 millions pour 1893, tandis que pour 1892 la Chambre ne l'avait voté qu'au chiffre de 218 millions.

Informations Politiques

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Paris, 17 mai.

Les résultats des élections municipales sont, à cette heure, totalement connus pour 35 départements.

Ces 35 départements renferment 12,640 communes.

Les républicains gagnent la majorité dans 1,010 conseils, ils l'ont perdue dans 33, reste donc le profit du gain définitif de 977 conseils dans ces 35 départements.

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

On assure que, dans son exposé des motifs qui a été distribué aux Chambres, M. Cavaignac déclare que pendant de longues années le budget de la marine devra supporter une augmentation de 25 millions.

Le capitaine de vaisseau Léopold Fournier est arrivé hier à Paris, appelé en commission spéciale au ministère de la marine. L'ancien commandant supérieur du Dahomey partira vendredi pour Fécamp.

LE GÉNÉRAL BRUGÈRE

L'Événement dit qu'il se peut que le général Voisin quitte bientôt le commandement de la 12^e division d'infanterie pour prendre le commandement du Ve corps. Ce qui est moins probable, c'est la nomination du général Brugère au commandement de la 12^e division. Pour l'instant, nous pouvons affirmer qu'il n'en est pas question.

UNE INTERPELLATION

Le bruit courait, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que M. Guyot-Dessaigne, député du Puy-de-Dôme, projetait d'interpellier le gouvernement sur la dernière lettre du pape aux cardinaux français et sur les circonstances dans lesquelles cette lettre a été écrite.

LES VICTIMES DU BOULEVARD MAGENTA

Le projet de M. Loubet en faveur des victimes de l'explosion du boulevard Magenta tend à allouer, sur les fonds de l'Etat, une pension viagère de 1,200 fr. à la veuve de l'infortuné Véry, et une pension viagère de 800 fr. à sa fille.

TRANSFERT D'UNE ÉCOLE D'AGRICULTURE

Le ministre de l'Agriculture a prescrit des mesures préparatoires destinées à assurer le transfert à Rennes, de l'École nationale d'agriculture de Grand-Jouan.

Nouvelles Militaires

Paris, 17 mai.

M. de Freycinet est à peine rentré d'Aix qu'on recommence à parler de la haute situation qu'il sera bientôt faite au président du comité de cavalerie.

Mais si la surveillance générale de l'infanterie des troupes à cheval doit se trouver concentrée dans les mains de M. le général Loizillon, le ministre de la guerre profiterait du décret à rendre pour accorder au président du comité d'infanterie une position prépondérante. M. le général du Guinay verrait accroître notablement ses attributions. Le commandant du 3^e corps exercerait désormais son action sur les différentes écoles destinées à recruter les cadres de l'infanterie, à perfectionner leur instruction, à améliorer leur matériel de tir et à déterminer les formations de combat.

Nous ne pensons pas que M. de Freycinet ait encore pris de décisions fermes sur les attributions nouvelles qu'il peut être utile d'accorder aux commandants des 1^{er} et 3^e corps.

On nous dit que pour tenir une balance égale entre les différentes armes, pour équilibrer les influences de leurs personnalités les plus autorisées, le ministre serait incité à ouvrir le conseil supérieur de la guerre aux présidents des comités de cavalerie et d'in-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

18 Mai

25

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR

JULES VERNE

— Bah ! dit Passepartout en le regardant d'un air goguenard.

— Je suis un inspecteur de police, chargé d'une mission par l'administration métropolitaine.

— Vous., inspecteur de police !..

— Oui, et je le prouve, reprit Fix.

Voici ma commission.

Et l'agent, tirant un papier de son portefeuille, montra à son compagnon une commission signée du directeur de la police centrale. Passepartout, abasourdi, regardait Fix, sans pouvoir articuler une parole.

— Le pari du sieur Fogg, reprit Fix, n'est qu'un prétexte dont vous êtes dupes, vous et ses collègues du Reform-Club, car il avait intérêt à s'assurer votre inconscience complaisante.

Mais pourquoi?... s'écria Passepartout.

— Écoutez. Le 28 septembre dernier,

un vol de cinquante-cinq mille livres a été commis à la Banque d'Angleterre par un individu dont le signalement a pu être relevé. Or, voici ce signalement, et c'est trait pour trait celui du sieur Fogg.

Allons donc ! s'écria Passepartout en frappant la table de son robuste poing. Mon maître est le plus honnête homme du monde !

— Qu'en savez-vous ? répondit Fix. Vous ne le connaissez même pas ! Vous êtes entré à son service le jour de son départ, et il est parti précipitamment sous un prétexte insensé, sans malles, emportant une grosse somme en banknotes ! Et vous osez soutenir que c'est un honnête homme !

— Oui ! oui ! répétait machinalement le pauvre garçon.

— Voulez-vous donc être arrêté comme son complice ?

Passepartout avait pris sa tête à deux mains. Il n'était plus reconnaissable. Il n'osait regarder l'inspecteur de police. Phileas Fogg un voleur, lui, le sauveur d'Aouda, l'homme généreux et brave ! Et pourtant que de présomptions relevées contre lui ! Passepartout essayait de repousser les soupçons qui se glissaient dans son esprit. Il ne voulait pas croire à la culpabilité de son maître.

— Enfin, que voulez-vous de moi ? dit-il à l'agent de police, en se contenant par un suprême effort.

— Voici, répondit Fix. J'ai filé le sieur Fogg jusqu'ici, mais je n'ai pas encore reçu le mandat d'arrestation, que j'ai demandé à Londres. Il faut donc que vous m'aidiez à retenir à Hong-Kong...

— Moi ! que je...

— Et je partage avec vous la prime de deux mille livres promise par la Banque d'Angleterre !

— Jamais ! répondit Passepartout, qui voulut se lever et retomba, sentant sa raison et ses forces lui échapper à la fois.

— Monsieur Fix, dit-il en balbutiant, quand bien même tout ce que vous m'avez dit serait vrai... quand mon maître serait le voleur que vous cherchez... ce que je nie... j'ai été... je suis à son service... je l'ai vu bon et généreux... Le trahir... jamais... non, pour tout l'or du monde... Je suis d'un village où l'on ne mange pas de ce pain-là !

— Vous refusez ?

— Je refuse.

— Mettons que je n'ai rien dit, répondit Fix, et buvons.

— Oui, buvons !

Passepartout se sentait de plus en plus envahir par l'ivresse. Fix, comprenant qu'il fallait à tout prix le séparer de son maître, voulut l'achever. Sur la table se trouvaient quelques pipes chargées d'opium. Fix en glissa une dans la main de Passepartout, qui la prit, la porta à ses lèvres, l'alluma, respira quelques bouffées et retomba, la tête alourdie sous l'influence du narcotique.

« Enfin, dit Fix en voyant Passepartout anéanti, le sieur Fogg ne sera pas prévenu à temps du départ du Carnatic, et s'il part, du moins partira-t-il sans ce maudit Français ! »

Puis il sortit, après avoir payé la dé-

XX

Dans lequel Fix entre directement en relation avec Phileas Fogg

Pendant cette scène qui allait peut-être compromettre si gravement son avenir, Mr. Fogg, accompagnant Mrs. Aouda, se promenait dans les rues de la ville anglaise. Depuis que Mrs. Aouda avait accepté son offre de la conduire jusqu'en Europe, il avait dû songer à tous les détails que comporte un aussi long voyage. Qu'un Anglais comme lui fit le tour du monde un sac à la main, passe encore ; mais une femme ne pouvait entreprendre une pareille traversée dans ces conditions. De là, nécessité d'acheter les vêtements et objets nécessaires au voyage. Mr. Fogg s'acquitta de sa tâche avec le calme qui le caractérisait, et à toutes les excuses ou objections de la jeune veuve, confuse de tant de complaisance :

« C'est dans l'intérêt de mon voyage, c'est dans mon programme, » répondait-il invariablement.

Les acquisitions faites, Mr. Fogg et la jeune femme rentrèrent à l'hôtel et dînèrent à la table d'hôte, qui était somptueusement servie. Puis Mrs. Aouda, un peu fatiguée, remonta dans son appartement, après avoir « à l'anglaise » serré la main de son imperturbable sauveur.

L'honorable gentleman, lui, s'absorba pendant toute la soirée dans la lecture du Times et de l'Illustrated-London-News.

S'il avait été homme à s'étonner de quelque chose, c'eût été de ne point voir

apparaître son domestique à l'heure du coucher. Mais, sachant que le paquebot de Yokohama ne devait pas quitter Hong-Kong avant le lendemain matin, il ne s'en préoccupa autrement. Le lendemain, Passepartout ne vint point au coup de sonnette de Mr. Fogg.

Ce que pensa l'honorable gentleman en apprenant que son domestique n'était pas rentré à l'hôtel, nul n'aurait pu le dire. Mr. Fogg se contenta de prendre son sac, fit prévenir Mrs. Aouda, et envoya chercher un palanquin.

Il était alors huit heures, et la pleine mer, dont le Carnatic devait profiter pour sortir des passes, était indiquée pour neuf heures et demie.

Lorsque le palanquin fut arrivé à la porte de l'hôtel, Mr. Fogg et Mrs. Aouda montèrent dans ce confortable véhicule, et les bagages suivirent derrière sur une brouette.

Une demi-heure plus tard, les voyageurs descendaient sur le quai d'embarquement, et là Mr. Fogg apprenait que le Carnatic était parti depuis la veille. Mr. Fogg, qui comptait trouver à la fois et le paquebot et son domestique, en était réduit à se passer de l'un et de l'autre. Mais aucune marque de désappointement ne parut sur son visage, et comme Mrs. Aouda le regardait avec inquiétude, il se contenta de répondre :

— C'est un incident, madame, rien de plus.

En ce moment, un personnage qui l'observait avec attention s'approcha de lui. C'était l'inspecteur Fix, qui le salua et lui dit :

— N'êtes-vous pas comme moi, mon-

fanterie, par analogie avec la mesure déjà prise pour les présidents des comités de l'industrie et du génie. Dans ces conditions, les généraux Loizon et du Guinay seraient mis hors cadres avec des prérogatives supérieures à celles des commandants de corps d'armée, comme on les a attribués aux généraux de corps d'armée Ducaud de la Hite et Gillon, pour satisfaire les armes spéciales.

Si le projet vient à prévaloir, le nombre des membres du conseil supérieur serait porté de 12 à 14 au moment du départ des généraux Galland et Haillot. Le décret attendu pour le 20 juin ferait alors entrer simultanément au conseil supérieur, les généraux Jamont et Warnet, qui continueraient à commander le 6^e et le 17^e corps ; et les généraux Loizon et du Guinay qui seraient remplacés à la tête des 1^{er} et 3^e corps par les généraux Voisin et Pesme.

Ce ne sont là que des probabilités, mais elles intéressent trop directement les destinées de l'armée pour que nous ne les relations pas.

LES ANARCHISTES

Relève des arrestations et des mises en liberté depuis trois mois

Paris, 17 mai.

En prévision de l'interpellation de M. Lavy sur les anarchistes, M. Loubet avait fait dresser un relevé des arrestations et des mises en liberté qui ont eu lieu depuis trois mois à Paris.

Il y a eu, jusqu'au 22 avril, 19 arrestations d'anarchistes, à la suite des explosions du boulevard Saint-Germain, de la rue de Clichy, et de la caserne Lobau ; sur les 19 individus arrêtés, 7 y compris Ravachol, ont été condamnés et 12 relâchés.

Après le 22 avril, il y a eu à Paris 52 arrestations d'anarchistes ; 8 ont été maintenues par le juge d'instruction, et 44 individus ont été relâchés.

En province, il y a eu en tout 167 arrestations ; 49 anarchistes ont été gardés pour l'instruction judiciaire, et 118 relâchés.

AU VÉNÉZUELA

Paris, 17 mai.

Le consulat général du Venezuela nous communique la dépêche suivante de Caracas :

Une rencontre a eu lieu à Lobo-Mocho entre la cavalerie du chef insurgé Crespo, et les troupes du gouvernement sous les ordres du général Casanas.

Les insurgés ont été complètement battus et dispersés. Un des principaux chefs de l'insurrection dans l'ouest, a été capturé près de la lagune de Salera avec tous ses compagnons d'armes.

Les insurgés de Carabobo ont été battus dans toutes les rencontres ; il ne reste plus à réduire que quelques guérillas.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le Ministère Italien

Rome, 17 mai.

On croit généralement que le nouveau cabinet trouvera une majorité à la Chambre, mais une majorité très faible, car on ne peut compter ni sur l'extrême gauche ni sur la droite, mécontentes toutes les deux de ne pas être représentées dans le ministère. Il ne faut pas oublier, toutefois, que certaine fraction de la droite est toujours encline à se rallier au gouvernement, quel qu'il soit.

On suppose que M. Giolitti a dû demander au roi, avant même d'avoir constitué son ministère, l'autorisation de dissoudre la Chambre, dans le cas où il serait en minorité.

Un journal du soir définit ainsi le nouveau cabinet :

« C'est un ministère composé uniquement des doubles et des créatures de M. Crispi, qui en deviendra le protecteur et le conseiller jusqu'au jour où il lui plaira de reprendre lui-même le pouvoir. »

Le *Popolo romano* constate que le cabinet a été accueilli avec sympathie par la presse anglaise, autrichienne et allemande. Par contre, il ne convient pas à la France. Seul un cabinet d'extrême gauche pouvait lui plaire. Mais ce temps n'est pas encore venu.

Les Elections grecques

Londres, 17 mai.

Le *Times* publie la dépêche suivante, d'Athènes :

« Les tricouistes croient que la nouvelle Chambre comprendra 170 tricouistes, 3 ministères, 7 délaynistes et 23 incertains. Ce calcul paraît être assez juste. On croit qu'il y aura quelque renouveau des groupes quand la Chambre se réunira. »

« Une dépêche particulière de Copenhague signale, sous réserves, le bruit que le roi de Grèce, en présence d'un triomphe des partisans de M. Tricoupi, abdiquerait. »

Le même journal, dans un article appréciant les élections, dit que si elles avaient donné un résultat opposé à celui qu'elles ont eu, elles auraient mis le roi dans une position très embarrassée. Outre la confiance de ses concitoyens, M. Tricoupi possède encore celle des financiers étrangers, qui s'attendent à le voir remettre en ordre les finances de son pays.

Le *Standard*, contrairement à la dépêche d'Athènes, publiée par le *Times*, dit que si M. Delyannis est élu viceroi, le roi Georges eût dû abdiquer. Les électeurs l'ont compris. Il faut féliciter la nation hellénique de la preuve de bon sens qu'elle a donné en renvoyant à la Chambre une majorité en faveur de M. Tricoupi.

Ravachol à Saint-Etienne

Interrogatoires de Ravachol et de Béala. — Attitude insolente de Ravachol. — Confrontation avec Chaumartin.

Saint-Etienne, 17 mai.

Ce matin, M. Loubet, procureur de la République et M. Rages, juge d'instruction, se sont rendus à la prison de Bellevue, où ils ont procédé aux interrogatoires de Béala et de Ravachol. Ces interrogatoires ont duré trois heures.

Ravachol a reçu les magistrats avec arrogance et insolence, répondant par monosyllabes aux questions qui lui étaient posées et refusant nettement d'avouer toute participation au crime de la rue de Roanne.

Béala nie tout énergiquement. On confrontera ce soir les deux prévenus avec Chaumartin.

Saint-Etienne, 17 mai.

Ce soir à 2 heures 1/2 Chaumartin s'est rendu à la prison de Bellevue où il a été confronté, d'abord avec Béala, et ensuite avec la fille Soubère.

Ces confrontations ont eu lieu dans le parloir de la prison, en présence de M.

Loubet, procureur de la République et de M. Rages, juge d'instruction.

Béala a eu une attitude très énergique ; mais malgré son assurance apparente, on sent que sa conscience n'est pas tranquille. Il a opposé de vives dénégations aux témoignages de Chaumartin.

Mariette Soubère très abattue, s'est renfermée dans un mutisme absolu.

A 6 heures, après le départ de Chaumartin, on a confronté Ravachol avec un jeune homme qui, la nuit où fut commis le crime de la rue de Roanne, aperçut l'assassin entrant dans le magasin des dames Marcon.

Le bruit court que ce témoin aurait formellement reconnu Ravachol.

Dépêches Diverses

Paris, 17 mai.

UN FONCTIONNAIRE ANARCHISTE

L'inspecteur primaire de l'arrondissement de Sens, M. Boé, vient d'être révoqué. Indépendamment de la situation qu'il occupait dans l'Université, M. Boé était vénérable d'une loge maçonnique.

A Sens, on affirme qu'il a été destitué pour des motifs qui n'ont rien de personnel.

Au commencement de mai, une perquisition a été pratiquée à son domicile par l'autorité judiciaire, et cette perquisition aurait établi que l'inspecteur primaire entretenait une correspondance et des relations suivies avec plusieurs anarchistes connus.

La révocation de M. Boé et les motifs que l'on en donne causent dans le département de l'Yonne une vive émotion.

LE VOLEUR DU MUSÉE DE CLUNY

La cour d'assises de la Seine a condamné, aujourd'hui, à deux ans de prison, le nommé Paul Jardin, ancien gardien du musée de Cluny qui, dans la nuit du 9 au 10 janvier dernier, s'introduisit par escalade dans le musée et déroba dans les vitrines pour une vingtaine de mille francs de bijoux précieux qui tous, d'ailleurs, ont été retrouvés.

MORT MYSTÉRIEUSE

Versailles, 17 mai.

Une mort assez mystérieuse s'est produite ce matin à Poissy. Le parquet de Versailles, assisté du docteur Yot, médecin légiste, s'y rendra demain matin pour ouvrir une enquête et procéder à l'autopsie d'un jeune homme de vingt-six ans, mort ce matin presque subitement. Le docteur Pineau, de Poissy, a refusé de délivrer le certificat de décès, en présence de certains indices, avant que le parquet et le médecin légiste se soient prononcés.

Ce jeune homme serait mort d'une attaque de choléra, soit d'un empoisonnement ; c'est ce que l'autopsie démontrera demain. Toutefois on garde à vue une femme de la localité, qui semble suspecte à la justice.

L'AFFAIRE REYNIER

Toulon, 17 mai.

C'est à l'audience du samedi 14 juin prochain que reviendra devant le tribunal correctionnel le procès intenté par M. Joachim Guis, à M. Gérauld-Richard, ancien rédacteur de la *Bataille* disparue, actuellement rédacteur à la *Marseillaise*, et à Reynier père.

Sont également assignés : M. Clovis Hugues, M. Gervais, ancien maire de Saint-Cyr, le gérant, et M. Martial, rédacteur du *Petit Marseillais*.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la liste en tête de laquelle figurait M. Joachim Guis a été battue, lors des élections municipales à Saint-Cyr, par la liste républicaine composée des partisans de Benjamin Reynier.

UN ASSASSIN ACQUITTÉ

Riom, 16 mai.

Le nommé Baudet qui assassina le 30 décembre dernier, à Boudes, sa maîtresse, la femme Chavertot qui a été renvoyée des précédentes assises pour être soumise à un examen mental, a été acquitté aujourd'hui par la cour d'assises.

Ce verdict a été accueilli par les protestations du public.

LES SUITES D'UNE ÉLECTION

Rodez, 17 mai.

Une rixe a éclaté dimanche soir à Saint-Côme, près Espalion, entre des conservateurs dont les uns avaient fait nommer un maire de leur choix ; ils se promenaient par la ville en chantant. Quelques uns d'entre eux ne purent se défendre de narguer leurs adversaires malheureux. Les tenants des deux partis, échauffés par de copieuses libations, échangèrent d'abord des injures et ensuite des coups. Une bagarre générale s'engagea : de part et d'autre on se battit avec acharnement.

L'arrivée du procureur de la République d'Espalion et des gendarmes put seule calmer l'ardeur des combattants et arrêter cette lutte déjà trop meurtrière. Il y a eu en effet de nombreux blessés dont cinq plus ou moins grièvement. Le parquet a ouvert une enquête.

MENUS FAITS

Paris, 17 mai.

M. et Mme Carnot assisteront, le 27 mai, au dîner de l'ambassade de Russie à l'occasion du contrat de mariage de Mlle Edwige de Mohrenheim avec le comte de Bourtourline. Le dîner sera suivi d'une réception à laquelle sont invités tous les membres du corps diplomatique, tous les personnages officiels et politiques, les notabilités de la colonie russe et du grand monde parisien.

M. Sella a fait connaître aujourd'hui à la commission du budget son rapport sur la réforme des boissons.

Le ministre des finances vient de décider que le dégrèvement des vignes phylloxérées sera acquis le jour même de la plantation et non le jour du greffage.

M. Ricard a déposé sur le bureau de la Chambre un projet autorisant les hôteliers à vendre après un an et un jour les objets qui leur sont laissés en gage.

M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu hier à Saint-Denis pour faire des perquisitions au domicile de Béala et de Mariette Soubère, rue de Paris. Il en est revenu avec quelques papiers.

Une dépêche de Cassel annonce la mort du général Blumenthal, qui joua un rôle actif pendant la guerre franco-allemande de 1870.

On mande de La Rochelle qu'il vient d'être découvert des détournements s'élevant à environ 80.000 francs commis par le caissier de la caisse d'épargne de Saintes, décédé, il y a trois mois. L'ordre du préfet, une enquête est ouverte.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

LE BOSSU

A L'EXTÉRIEUR

En Italie

On a tant parlé depuis huit jours de la crise ministérielle italienne, qu'il paraît superflu d'y revenir. Quel qu'il soit, le dénouement ne peut être qu'un réajustement. Les personnages qui vont arriver sont presque tous inconnus, et le roi exige d'eux une politique conforme au maintien de la triple alliance. Dès lors, c'est l'Italie qui continue à s'endetter de soixante millions par an, pour le plaisir de figurer dans un groupe de puissances auxquelles les circonstances ont fait un jeu superbe de prestige. Que l'Italie soit contente ! Nous ne sommes ni étonnés, ni affligés de sa sottise. Elle a beau avoir eu dans la seconde moitié de ce siècle les chances les plus extraordinaires, elle n'arrivera pas, cette fois, à tourner les difficultés à travers lesquelles nous la voyons se débattre. Elle désarmera ou elle se ruinera ; le dilemme est en effet encore jusqu'à présent quelque large, mais ils se resserrent tout bientôt, et, comme dit le proverbe, au bout du fossé la culbute.

En Belgique

La revision belge est sortie de la phase des délibérations préparatoires ; elle va être discutée par les deux Chambres du royaume et tous les pouvoirs publics sont d'accord pour en admettre le principe.

Nous avons déjà expliqué le mécanisme de cette revision. La majorité de l'opinion en Belgique s'est prononcée en faveur du suffrage universel ; mais le roi n'a voulu consentir à cette réforme qu'à une condition, la condition qu'il n'y ait pas de corps électoral. En d'autres termes, frappé du rôle pondérateur que le *referendum* joue en Suisse pour limiter les entraînements des assemblées, le roi demande l'introduction à son profit d'une réforme analogue en Belgique, afin de se prémunir contre les excitations et les débordements du parlementarisme.

Au premier abord, l'idée semble ingénieuse ; en l'examinant plus à fond, elle a le défaut de compromettre le principe monarchique avec les institutions du républicanisme le plus avancé, de vouloir faire fructifier en Belgique les semences de la Suisse. Le roi des Belges risque donc de voir le *referendum* se retourner bientôt contre lui, la démocratie n'ayant jamais consenti, lorsqu'elle a les moyens d'être la maîtresse, à devenir la servante de la royauté.

En Allemagne

La session du Reichstag allemand sera remplie, si nous ne nous trompons pas, par des discussions militaires qui jetteront quelque clarté nouvelle sur la situation internationale au point de vue de la paix et de son plus ou moins de solidité. Il s'agit, comme nous l'avons dit, de demander aux populations allemandes des sacrifices nouveaux, pour la création de forces militaires nouvelles. L'armée allemande, nous dit-on à chaque instant, est arrivée à son maximum de perfection, et cependant elle réclame chaque année des accroissements plus ou moins importants.

L'impulsion générale est qu'il s'agit de remplacer les forces qui font défaut à l'Italie, laquelle ne ferait plus partie de la triple alliance qu'à prix réduit. En effet, si le voyage du roi Humbert à Berlin s'accomplit, ce sera non pas pour dégager l'Italie de ses alliances, mais pour lui maintenir avec une armée mieux en rapport avec son budget. De cette façon l'Italie trouverait la terre moyenne entre le désarmement et la faillite. Mais on sent d'ici la protestation que le public allemand, déjà écorché par les dépenses de son armée, peut élever contre les charges qui lui viendraient d'une alliance aussi chétive, et nous ne serions pas surpris qu'en fin de compte elle fût repoussée. Dans tous les cas, aucune question en ce moment n'inquiète spécialement les esprits, du moment que le czar se propose de rendre à l'empereur Guillaume II une visite due à celui-ci depuis deux ans, et que l'Autriche elle-même est engagée dans une opération financière à longue échéance.

LES

Elections des Maires dans la Région (SUITE)

RHONE

Saint-Symphorien-sur-Coise. — Maire, De Beaujolin ; adjoint, B. Civier.

Larajasse. — Maire, baron de Jerphanion ; adjoint, J.-M. Bordet.

Coise. — Maire, C. Grégoire ; adjoint, J.-M. Guyot.

Chapelle-sur-Coise. — Maire, A. Ferlay ; adjoint, F. Grange.

Sainte-Colombe-lès-Vienne. — Ont été élus, à l'unanimité, Maire, E.-J. Savignac ; adjoint, S. Chaumartin. Municipalité républicaine.

Villé-Morgon. — Maire, M. Sornay, conseiller général ; adjoint, M. Brun, par 15 voix sur 16 votant.

Tassin-la-Demi-Lune. — Maire, M. Bault, républicain, en remplacement de M. Lambert, réactionnaire ; M. Catin, adjoint, conservateur, nommé pour la section de Tassin, par suite d'une concession de la majorité républicaine de La Demi-Lune.

Dommarin. — Maire, A. Merle, réélu ; adjoint, Philippe Carret. Les deux élus sont républicains.

ISERE

Saint-Marcellin. — Voici les résultats des élections des maires dans les communes suivantes :

Chatte, maire, Forest, réélu ; adjoint, Duc-Maugé, réélu.

Chevrière, maire, Cotte, réélu ; adjoint, Revol, réélu.

Dioyay, maire, Pellat, réélu ; adjoint, Auguste Anne, réélu.

Montagne, maire, Gilbert, en remplacement de M. Bréchon ; adjoint, Ageron, réélu.

Saint-Antoine, maire, Germain ; adjoint, Chaloin, réélu.

Cognin, maire, Cartier, réélu ; adjoint, Veyret, réélu.

Beauvoir, maire, Crest, en remplacement de Colomb ; adjoint, Roux, en remplacement de Guerin.

Saint-André-en-Royans, maire, Charvet ; adjoint, Tabaret, réélu.

Saint-Pierre-de-Chèzeaux, maire, Didier, réélu ; adjoint, Dherbassy, en remplacement de Cartier.

Saint-Romans, maire, Liothain, réélu ; adjoint, Charrier, réélu.

Moirans, maire, Martin, réélu ; adjoint, Giraud, réélu.

Canton de Pont-en-Royans. — Résultats de l'élection des municipalités :

Pont-en-Royans, maire, Guillel, 6 voix, en remplacement d'Attuyer ; adjoint, Mayet, 5 voix, réélu.

Anberives, maire, Froment, 8 voix, en remplacement de Bachasson ; adjoint, Petitnot, 9 voix, réélu.

Chateluis, maire, Bouras, 8 voix, élu ; adjoint, Planet, 10 voix ; remplace Latier et Attuyer.

Izeron, maire, Bith, 7 voix, réélu ; adjoint, Filet, 12 voix, en remplacement de Clerc.

Renocourt, maire, Chabert, 9 voix, réélu ; adjoint, Eymard, 10 voix, réélu.

Saint-Just-de-Claix, maire, Charvet, 9 voix, réélu ; adjoint, Royanney, 9 voix, réélu.

Canton de Roybon. — Résultats des élections municipales :

Roybon, maire, Saint-Romme, député, réélu ; adjoint, Régnier, réélu.

Chatenay, maire, d'Auterche, 8 voix, réélu ; adjoint, Drevet, 7 voix, réélu.

Beaufort, maire, Reguillon, 12 voix, réélu ; adjoint, Bouvier, 9 voix, réélu.

Marcollin, maire, Thibaud, 11 voix, en remplacement de Sivas ; adjoint, Chosson, 9 voix, réélu.

Marnans, maire, Gilbert, 9 voix, réélu ; adjoint, Némou-Guillot, 5 voix.

Crémieu. — Elus : MM. Bovier-Lapierre, maire, Beaugery, adjoint. Municipalité républicaine.

C'est avec une véritable satisfaction que les électeurs de Crémieu ont appris l'élection de M. Bovier-Lapierre comme maire. Ses déclarations franchement et nettement républicaines ont produit la meilleure impression sur la population et ont eu surtout pour résultat de dissiper les bruits malveillants que le parti clérical avait mis en avant tant au point de vue de la suppression des processions que de la laïcisation de l'hôpital.

St-Romain. — Elus : MM. Bernais, propriétaire du Bar Américain, à Lyon, maire ; Joseph Candy, adjoint ; tous deux républicains.

Moras. — Elus : MM. Commandeur, maire ; Girard-Martin, négociant à Lyon, adjoint ; républicains.

Villemerle. — Elus : MM. Laurent Subit, maire ; François Desvignes, adjoint ; républicains.

Trept. — Elus : MM. Joachim Muet, maire ; Cottin, adjoint ; républicains.

Chamagnieu. — Elus : MM. Lucien Morin, maire, battant M. le comte Calvet-Rognat, réactionnaire.

Tignieu. — Elus : MM. Perrot, maire ; Barbier, adjoint ; républicains.

Hières. — Elus : M. Trollion, maire, républicain.

Saint-Hilaire. — Elus : M. Charles Giraud, maire.

Soleymieux. — Nous avons donné la composition de la nouvelle municipalité ; nous sommes heureux que le conseil municipal ait choisi M. Giroud, comme maire ; c'est une ferme et sincère républicaine et c'est grâce à lui que la commune qui depuis si longtemps est inféodée à la réaction est devenue républicaine.

Morestel. — Elus : MM. Paviot, maire ; Chanoz, adjoint ; tous deux réactionnaires.

Sermérieu. — Elus : M. Guichard, maire, radical.

Voiron. — A Rives, Renage, Beaurois, et Charnières, les membres sortant des municipalités ont été à nouveau, dimanche dernier, élus aux postes de confiance qu'ils occupaient antérieurement.

AIN

Trévoux, maire, le docteur Bollet ; adjoints, Merle et Barrière.

Le Poizat, maire, Berthet-Bondet ; adjoint, Allombert-Marchal.

Saint-Didier-de-Forens, maire, Léon Dethieux ; adjoint, Michel.

Lagnieu, maire, Thiévon ; adjoint, Molard.

Chalamont, maire, Pascalon ; adjoint, Pirolet.

Châtillon-sur-Chalaronne, maire, Edouard ; adjoint, Riboud, Jéicot.

Montluel, maire, M. Giroud ; adjoints, Catendou, Chevalot.

Saint-Trivier-sur-Moignans, maire, Fontenelle ; adjoint, Loup.

Thoissey, maire, Ducher ; adjoint, Mazot.

Villars, maire, Cote ; adjoint, Limandas.

Montmerle, maire, Orsel ; adjoint, Maréchal.

Izernore, maire, Michailard ; adjoint, Pesant.

Brénod, maire, Julliard ; adjoint, Carrier.

Feillens, maire, Berry ; adjoints, Pagnon et Bernet.

Meximieux, maire, Comte ; adjoint, Bonet.

Nantua, maire, Mercier, sénateur ; adjoints : Léopold Monnet et le docteur Levrat.

Oyonnax, maire, Lucien Verdet ; adjoints : Louis Darmet et Eugène Piquet.

Sathonay, maire, de Berny ; adjoint, Molette.

Treftort, maire, Pithoud ; adjoint, Cherril.

Cuisiat, maire ; Grunot fils ; adjoint, Blaffard.

Seyssel, maire, Alfred Martin ; adjoint, François Morard.

Ballegarde, maire, Victor Baudin, ingénieur ; adjoint, Fulgence Desforges.

Châtillon-de-Michaille, maire, Piquet ; adjoint, Barbier.

Poncin, maire, Chavent ; adjoint, J.-M. Moine.

Saint-Trivier-de-Courtes, maire, Vivier ; adjoint, Protet.

Saint-Julien-sur-Reyssouze, maire, Prevot ; adjoint, Cartil.

Foissiat, maire, Baisard ; adjoints, Perret et Picard.

Montrevel, maire, Bozonet ; adjoint, Perraton.

Bâgé-le-Châtel, maire, Jollet ; adjoint, Gamby.

Cologny, maire, Pelletier ; adjoint, Bomier.

Pont-d'Ain, maire, Convert ; adjoint, Mullet.

Marboz, maire, Pochon ; adjoints, Bochart et

Pour l'asile des femmes, ce sont les cuisinières ou domestiques qui forment le plus gros contingent, 343; puis les couturières, 78; viennent ensuite les tisseurs, 78; les journalières, 26; les typographes, 10; enfin 1 institutrice, 1 bijoutière, et parmi les professions de la rue 2 marchandes foraines et 5 chanteuses ambulantes.

Le célèbre chirurgien Ollier, une des gloires de notre Faculté de médecine, un savant dont l'honneur la chirurgie française a coté de Verneuil et des Nélaton, vient de poser sa candidature à l'Académie des sciences au fauteuil devenu vacant par la mort de M. Lallemand. Il a pour concurrents, le colonel Laussedat, MM. Rouché, de Rémière et le docteur Brouardel.

Le docteur Ollier est déjà membre correspondant de l'Académie des sciences; nous lui souhaitons de grand cœur d'arriver au fauteuil d'académicien libre.

En raison du petit nombre des candidats à l'Ecole navale ayant demandé à concourir à Toulouse, à Lyon et à Nancy, le ministre de la marine a décidé que les épreuves écrites ne seront pas subies dans ces villes.

Les jeunes gens inscrits à Toulouse devront se rendre le 31 mai à Bordeaux, ceux de Lyon à Toulon et ceux de Nancy à Paris.

Nos dépêches de la dernière heure ont constaté avant-hier le succès de *Salammbo*, au Grand-Opéra. Nous avons reçu hier soir une lettre détaillée de notre correspondant spécial de Paris, qui ne tarit pas en éloges sur la nouvelle partition de Reyer, un chef-d'œuvre de clarté mélodique, bien éloigné des nébuleux épanchements harmoniques de certains compositeurs imitateurs de Wagner.

« Faire des chefs-d'œuvre, c'est bien, dit notre correspondant, mais avoir la chance de rencontrer des artistes pour les interpréter et leur donner la vie, voilà le rêve. M^{re} Caron a fait de *Salammbo* une création géniale. Notre compatriote Bayle, dans le rôle plus effacé de Spendius, a fait un début des plus heureux. »

Les nombreux amis que compte le baryton Bayle à Lyon, seront fiers du succès qu'il vient d'obtenir; et c'est un honneur pour notre Conservatoire que d'avoir produit un chanteur pareil. Tous nos compliments.

Un groupe de cinq cents pèlerins alsaciens arrivera ce matin à 5 heures 48 par un train spécial venant de Lourdes.

Après avoir visité notre ville et s'être rendus à Fourvière, ces pèlerins repartiront à midi pour se rendre à Paray-le-Monial et gagner ensuite l'Alsace par Belfort.

Hier à 10 heures et demie du matin sont arrivés les pèlerins de la région lyonnaise dont nous avions annoncé le départ pour Lourdes la semaine dernière.

Aucun incident notable ne s'est produit.

Courses de Bonneterre :

La troisième réunion de Bonneterre a lieu dimanche prochain 22 mai, à 2 heures. C'est à cette réunion que sera couru le Grand prix des Veneurs, pour lequel sont inscrits un grand nombre de gentlemen.

Si le beau temps favorise cette fête, tout Lyon sera dimanche sur l'Hippodrome de Bonneterre.

A propos de la mort de la comtesse Randon, il est bon de dire qu'il ne reste plus à l'heure actuelle que trois maréchaux de France.

La maréchale Niel vit très retirée à Chambéry, auprès de son fils, lieutenant-colonel breveté du 4^e dragons; sa fille est mariée au général Duhesme, commandant la 3^e brigade de cuirassiers, à Paris.

La maréchale Lebœuf réside en Normandie, non loin de sa fille, qui a épousé le général d'Aubigny, commandant la 19^e division d'infanterie, à Rennes.

Quant à la maréchale de Saint-Arnaud, née de Prasnigues, seconde femme du compagnon de Morny et de Magan, elle passe la plus grande partie de l'année à Arcachon, elle n'a pas d'enfant.

La maréchale Carnot est morte en 1889; les maréchaux Regnaud de Saint-Angély et Félissier sont mortes en 1890.

C'est Deroulle, notre excellent comique des Célestins, qui est nommé directeur du théâtre du Casino d'Uriage. Voici le tableau de la troupe qu'il a engagée et dont les débuts auront lieu le 20 juin prochain.

MM. Louis Deroulle, 1^{er} comique jeune; Mercier, grand 1^{er} comique; Marius Deroulle, jeune 1^{er} rôle, ténor d'opéra; Silvy, 1^{er} comique marqué; Collard, jeune 1^{er}, comique; S. Blanchat, second régisseur, second comique; Dutel, triol, jeune comique; Marius, souffleur.

MM^{mes} Déla, 1^{re} rôle jeune, 1^{re} rôle; Causse, 1^{re} chanteuse d'opéra; Bergeot, 1^{re} ingénuité, 2^{de} chanteuse; Chambéry, 1^{re} duègne; Mouline-Deroulle, 1^{re} soubrette; Durol, 2^{de} ingénuité.

Le répertoire de cette troupe est varié à l'infini, et les nombreux Lyonnais qui vont se reposer ou se soigner à Uriage auront là de quoi passer d'excellentes soirées, grâce à ces artistes dont la plupart ne sont pas des inconnus pour eux.

On nous annonce pour le samedi 4 juin prochain, l'ouverture du concert des Ambassadeurs dans le coquet pavillon d'été de la brasserie des Chemins de fer à Perrache.

Cette ouverture, sous l'habile direction de M. L. Lefèvre, chef d'orchestre, promet d'être fort brillante en en juger par les noms des artistes engagés, et la composition de l'orchestre.

On la statistique ne va-t-elle pas se nicher? Un spécialiste de nos amis fait des études en ce moment sur le suicide. Il paraît qu'à Lyon le suicide le plus répandu est l'immersion.

sion, par suite du voisinage du Rhône et de la Saône. Et, détail curieux, chacun de nos deux fleuves a ses clients spéciaux : Les jeunes gens et les vieillards affectionnent la Saône; les hommes de trente-deux à cinquante ans choisissent le Rhône, plus violent, plus mâle que la Saône aux eaux somnolentes.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Mai

La séance est ouverte à 8 heures 20 par M. Gaillon, maire de Lyon.

Nomination des Secrétaires

M. Gaillon annonce qu'il va être procédé à la nomination de trois secrétaires. Voici les résultats du vote :

Voitants, 38. — Bulletins blancs, 3	
Majorité absolue, 18	
Ont obtenu :	
MM. Rivière..... (Elu) 33	
Berney..... (Elu) 30	
Brizon..... (Elu) 18	
Masson..... 9	
Colliard..... 4	
Régodiat..... 3	
Coquet..... 3	
Bonard..... 2	
Divers..... 5	
Bulletins blancs..... 3	

M. le maire demande au conseil s'il veut, comme il l'a fait jusqu'à présent, se partager en trois commissions : intérêts et travaux publics; finances et contentieux; instruction publique, beaux-arts et hygiène publique.

M. Clatet voudrait voir la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner les projets déposés dans les cartons par le dernier conseil.

M. le maire répond que la nouvelle administration a bien hérité de l'ancienne d'un certain nombre de dossiers, mais ce n'est pas à l'Administration à les présenter d'elle-même à l'examen du conseil.

Il appartient, au contraire, au conseil à rappeler à l'Administration qu'il désire discuter tel ou tel rapport. S'il le fait, satisfaction lui sera donnée, mais l'Administration ne peut prendre l'engagement de déposer tous les rapports qu'elle a en sa possession.

M. le maire conclut au rejet de la proposition de M. Clatet.

Personne ne demandant plus la parole, l'incident est clos.

M. le maire propose de désigner la première commission appelée autrefois Commission des intérêts et travaux publics sous cette rubrique : travaux publics et de rattachement à la troisième commission, celle de l'instruction publique, tous les services, tels que la police, les pompiers, les prud'hommes qui ne se rattachent pas exclusivement aux deux premières. Adopté.

Nomination des Commissions

Le conseil se divise ensuite en commissions ainsi qu'il suit :

Commission des travaux publics. — MM. Affre, Arnould, Bedin, Berney, Bouff, Bourdin, Brizon, Charbonnier, Clermont, Ferra, Florent, Lavigne, Masson, Mille, Montvert, Régodiat, Rioublan, Roussel, colonel Rousset, Saurat, Paul Thévenet, Valensat.

Commission des finances. — MM. Augagneur, Ballet-Gallifet, Bonard, Bouillin, Bruyas, Chavert, Collard, Dupont, Fabre, Girard, Rive, Rivière, Robin, Serin, Louis Thévenet.

Commission de l'instruction publique. — MM. Bessières, Bouvier, Clatet, Coquet, Coste-Labaume, Despeignes, Faure, Hemmel, Méra, Penelle, Vignat.

On passe au vote pour la nomination des sept membres qui doivent composer la commission des votes.

Sont élus : MM. Collard, Bonard, Masson, Saurat, Bessières, Bedin et Augagneur.

M. Montvert dépose une proposition demandant la nomination d'une commission de douze conseillers — deux par arrondissement — qui seraient chargés de répartir entre tous les arrondissements les crédits votés pour exécuter les travaux publics.

Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Charbonnier demande l'installation au Grand-Trou de plusieurs bancs. Il voudrait les voir placer avant le 13 juin, époque de la fête annuelle.

Renvoyé à la commission.

Les commissions étant constituées et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 heures 1/4.

A l'issue de la séance publique, les conseillers se sont réunis en séance privée et ont procédé à la nomination des vice-présidents des quatre commissions.

LE CRIME DU GOURGUILLOIN

Antoine Morin, le meurtrier présumé de Clotilde Berthas, a été amené hier à l'inspection et interrogé par M. le juge Vial.

L'interrogatoire a roulé sur des faits connus, sur lesquels nous ne croyons pas devoir revenir.

Comme les précédentes fois, l'accusé s'est très énergiquement défendu et a nié toute participation au crime.

Son frère a également été entendu en qualité de témoin. Sa déposition n'a pas offert grand intérêt. Il s'est borné à dire qu'il était convaincu de l'innocence de l'accusé, qu'il considérait toujours comme un parfait honnête homme.

A l'issue de l'interrogatoire, Morin a été autorisé à voir son frère, sa femme et sa fille. Clotilde Berthas, la première que le prévenu a depuis son arrestation, a été déchirée. Morin s'est jeté en pleurant dans les bras des siens qui, eux aussi, avaient peine à retenir leurs larmes.

Il leur a assuré qu'il était innocent et que son chagrin depuis qu'il est en prison n'est pas d'endurer une captivité qu'il sait ne pas devoir être longue, mais de savoir sa famille malheureuse et désespérée à cause de lui.

L'entretien n'a duré que quelques minutes, puis Morin a été placé dans une des petites cellules attenantes à l'inspection, pour être le soir ramené à la prison Saint-Paul.

M. Vial interrogera aujourd'hui encore le prisonnier; c'est seulement dans une huitaine de jours, quand il aura recueilli tous les renseignements relatifs à l'affaire, qu'il transmettra son dossier à la chambre des mises en accusation.

Hier soir il a reçu le rapport que M. le docteur Coutagne a été chargé de faire au sujet de l'empreinte d'une main ensanglantée relevée sur l'oreiller de Clotilde Berthas.

M. Coutagne avait, il y a quelques jours, pris la mesure des doigts et de la main de Morin afin de voir si les dimensions relevées concordent avec cette empreinte.

Le médecin légiste n'a pu indiquer d'une façon formelle si c'est la main de Morin qui s'est appuyée sur l'oreiller de Clotilde. La longueur et la grosseur des doigts sont à peu près semblables, seulement la main de Morin paraît plus large que l'empreinte.

M. Vial n'a pas encore reçu les renseignements qu'il a prié M. Sabran de lui fournir au sujet du départ de Morin de l'hospice de l'Antiquaille, mais ces renseignements n'ont aucun rapport avec l'affaire et ne sont intéressants que parce qu'ils font connaître le caractère de l'accusé; aussi ne pourront-ils ni modifier ni retarder le dépôt du rapport du juge d'instruction.

LA GRÈVE DU GAZ

Les commissions des six arrondissements sont convoquées pour mercredi 18 mai, à 8 heures 1/2 du soir, au syndicat de la boucherie, 13, rue Sainte-Catherine; les membres seuls des commissions seront admis.

Ordre du jour. — De la propagation de la grève; questions diverses.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 18 Mai, 139^e jour de l'année.

Dernier quartier le 19; nouvelle lune le 26. Soleil : lever, 4 h. 16; coucher, 7 h. 37.

Grave accident. — Un grave accident est arrivé hier à M. Hippolyte Gros, vouturier, au service de M. Vivian, à Saint-Quentin (Isère).

Le jeune homme amenait hier matin, à M. Guérin, charbon, route de Grenoble, 91, un chargement de bois.

Les deux chevaux de l'attelage prirent une mauvaise direction en entrant dans la remise de M. Guérin, et Gros fut pris entre la voiture et le mur du portail.

Cependant, le vouturier put se dégager à temps, car, en tombant, les roues de la voiture l'auraient infailliblement écrasé.

Le docteur Raymond, appelé aussitôt, a constaté la fracture de deux côtes.

Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Vol et complicité. — MM. Claude Rouiller, cordonnier et Ramel, terrassier, sans domicile, ont été arrêtés sur la réquisition de M. Bades, marchand de chaussures, rue Petit-David, 4.

Hier, après-midi, pendant que Ramel faisait le guet, Rouiller volait à l'étalage une paire de bottines.

Après, il a été constaté que Ramel avait fabriqué un faux certificat de patron sur lequel il avait apposé un cachet de maître reconnu faux.

Coup de couteau. — Hier, à trois heures de l'après-midi, M. Pontille, cordonnier, cours Lafayette, est venu au poste de police déclarer qu'en passant rue Paul-Bert, il avait été frappé d'un coup de couteau à la tête par un individu dont il a donné le nom.

G., qui a agi sous l'empire de l'ivresse, est activement recherché.

M. Pontille, qui porte une grave blessure à la nuque, a reçu des soins dans une pharmacie du cours.

Suicide. — Deux passants attardés ont aperçu la nuit dernière, à minuit, un individu correctement vêtu qui, enjambant le parapet, s'est précipité dans la Saône du haut du pont du Change.

Après avoir nagé un instant, le désespéré disparaissait sous les flots.

Les deux passants s'étaient portés à son secours, mais en vain, ils remirent au poste le paletot et le chapeau que l'inconnu avait laissés sur la chaussée.

Objets perdus. — Chaque fois que nous en trouvons l'occasion, nous relations les actes de probité de nos compatriotes.

M. Perrière a perdu avant-hier, cours d'Herbouville, 65, deux broches en or valant 70 francs.

Une dame a été vue quelques minutes plus tard ramassant la trouvaille, qu'elle a gardée sans doute, car hier soir aucune déclaration n'était faite relative à ces bijoux.

Le feu. — La nuit dernière, à une heure du matin, les pompiers du dépôt étaient prévenus qu'un incendie venait de se déclarer rue Paul-Bert, 90, à l'épicerie Souchon.

Le commandant Rangé et un détachement de pompiers emmenant avec eux la pompe à vapeur furent bientôt sur les lieux.

Le feu qui s'était déclaré dans le magasin a consumé les rayonnages et une partie du comptoir.

Les dégâts, évalués à 600 francs environ, sont couverts par une assurance.

Disparition. — Mlle Eugénie Julien, 31 ans, ourdisseuse, place Croix-Paquet, 5, a disparu depuis huit jours de son domicile.

Quant au signalement, que nous relevons dans le rapport de police, nous le donnons textuellement, car il est un chef-d'œuvre :

« Petite, grosse, brune, figure ronde, front bas, yeux marrons, nez moyen, bouche petite, cheveux frisés. »

Après cela, n'est-ce pas, si on ne retrouve pas Mlle Julien, c'est que beaucoup de personnes sont comme elle, petite, grosse, etc. (voir plus haut).

La Caille. — Deux gardiens du poste de Villeurbanne ont surpris, dans la plaine de la Poudrette, commune de Vaulx-en-Velin, un chasseur à l'affût de cailloux.

Il braconait avec un filet et on apeau, engins défendus même en temps de chasse. Le braconnier sera sévèrement puni.

Vol. — M. Maurat, employé, rue de la Monnaie, 12, avait pris en garni un coffret-emballeur, le nommé Félix V., qui n'a rien trouvé de mieux que de vendre une glace de valeur faisant partie de l'ameublement de sa chambre garnie.

Sur la plainte de M. Maurat, il a été écroué hier soir par M. Folley, de service à la Permanence.

Incendie. — Le feu s'est déclaré hier à midi et demi dans le domicile de M. Pesson, marchand d'olives demeurant impasse Belfort aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit.

Deux maisons brûlées. — A midi, un incendie s'est déclaré impasse de Belfort, aux Charpenneux.

A cet endroit se trouvaient deux petites constructions qui ont été la proie des flammes.

Les maisons formaient deux bâtiments, l'un servait de dépôt et l'autre de maison d'habitation.

M. Pesson, marchand de volailles, qui les occupait, n'est pas assuré, et dans cet incendie tout a été détruit

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
18 Mai (185)

ABANDONNÉE!

PAR
Charles MÉROUVEL

LE PHARE DE ROVILLE

— Madeleine Roguet m'a élevé, dit Jeanne.

— Oui, on sait ça, reprit le paysan. Madeleine n'était pas votre mère... Vous étiez seulement chez elle... c'est tout. Mais ça revient au même. C'est ce que j'entends. Vous avez une sœur?

— Oui, Colette...

Le visage du bonhomme s'épanouit.

— C'est ça, fit-il, mon bon Dieu! c'est bien ça. Colette, la petite Colette Aubin!

Une grande jeune fille brune suivait le paysan à quelques pas en arrière.

Elle s'avança auprès du vieux et lui dit :

— Colette, c'est moi! Vous étiez le père Roguet, le fermier de Landemer.

— Hélas! oui. Et j'ai bien des reproches à me faire à votre sujet.

Il la regardait avec admiration.

— Comme tu es belle! dit-il.

Il s'adressa aux assistants.

— C'est ma nièce, messieurs, ma petite nièce, la propre fille de Madeleine Roguet, la fille de mon frère, une orpheline que j'avais élevée. J'ai laissé mourir la mère de chagrin par entêtement, par mauveté, comme une brute que j'étais, parce qu'elle s'est mariée contre mon gré. Elle était là, chez moi, à Landemer, dans un endroit où, Dieu merci, rien ne chôme, en me priant de la garder avec ses deux enfants. Et j'ai été sourd comme une charrie. Mais puisque je les revois, je suis assez content. Elles ne resteront pas dans les hospices. Il y a là-bas pour elles du bien qui est bon, sans compter les écus qui ne manquent point.

Le vieux paysan examinait avec enthousiasme, en lui prenant les mains, sa petite Colette, qui jetait un coup d'œil à son ami Pierre Aubry et riait et pleurait à la fois.

Elles n'étaient pas sitôt parties, reprit le vieux Roguet, que je me suis mis à les chercher partout comme un berger qui a égaré son troupeau. J'avais regret de mon obstination, honte aussi, mais il était trop tard. C'est quand le mal est fait qu'on le reconnaît. Je ne les aurais jamais revues sans une feuille de journal. Il faut me pardonner, mes pauvres enfants. J'ai été assez puni. Mais puisque vous voilà, je suis content!

Colette l'amena auprès du lit de Jeanne.

— Ah! mon oncle, dit-elle, comme notre pauvre mère serait heureuse si elle vous entendait.

Mademoiselle de Roye chercha du regard Jacques de Brandes.

Il avait disparu.

X

A chacun sa part

Le soir même, dans une chambre de l'hôtel de Roye l'appartement de jeune fille de Germaine, Jeanne Barleuf, qui y avait été transportée avec des précautions infinies, venait de s'assoupir.

La joie était rentrée avec elle dans la splendide demeure.

Mademoiselle de Roye, assise auprès de sa fille, veillait sur son sommeil.

Le vieux général de Trévillat entra.

Il achevait péniblement en marchant la lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir.

Cette lettre en contenait une autre pour sa nièce.

Toutes les deux étaient de Jacques de Brandes.

Celle du général était très courte.

Elle ne portait que ce qui suit :

« Général,

« J'ai failli à l'honneur. Je vais expier cette faute. Elle aurait une excuse, s'il

en existait pour de telles défaillances : l'amour passionné que j'avais pour ma cousine et qu'elle ne partageait pas.

« Mon passé est odieux.

« Je me répare.

« J'espère que vous trouverez le châtiement à la hauteur de l'offense.

« Jacques de Brandes. »

L'autre était un peu plus longue.

« Germaine,

« Je vous renvoie votre lettre.

« Ce n'est pas à l'innocente de se sacrifier, c'est au coupable.

« Je vous rends votre parole.

« D'ailleurs vous ne me devez rien. Dieu vous a amenée par la main au lit de votre fille.

« Aimez-la pour moi qui ne la verrai plus et qu'elle n'aura jamais appelé son père.

« Je pars.

« Oh! je vais, je ne saurais le dire!

« Seulement, ni vous ni les vôtres, vous ne me reverrez jamais, et ne pas vous revoir, Germaine, c'est pour moi un supplice dont vous ne pouvez mesurer la rigueur.

« Je vous ai aimée d'une passion indomptable, farouche. Rien au monde ne me touchait que vous.

« Je vous aime toujours de même.

« Vous me haïssez et vous avez raison.

« Je suis un être odieux et détestable.

« Cependant, si j'avais eu, pour me rendre meilleur l'amour d'une femme

comme vous, je crois que j'aurais été capable d'un attachement sans bornes et de dévouements héroïques.

« Le sort en dispose autrement.

« Je me résigne.

« Un autre plus heureux s'est emparé du cœur qui m'est fermé.

« Adieu donc.

« Je vais choisir entre deux morts : celle du cloître, qui est lente et ignorée; celle des champs de bataille, qui est prompt et bruyante.

« Je vous ai dit, devant le lit de votre fille : Dieu répare le mal que j'ai causé.

« Voici pourquoi.

« Je n'ai eu dans ma vie que deux amours : l'un féroce et sauvage, celui que vous m'inspirez; l'autre tendre et pur, celui qui avait pour objet l'enfant que j'ai élevé, le fils de ma pauvre sœur Thérèse, André de Fresnay.

« Je vous le recommande.

« Il a toutes les loyautés et toutes les délicatesses.

« Il aimait Jeanne pauvre, en ignorant tout de sa naissance.

« Il l'aimait à mon insu.

« Ce n'est qu'aujourd'hui même que j'ai connu cet amour, et j'y ai vu l'œuvre du maître qui tient nos destinées dans sa main.

« Il pense ainsi des plaies anciennes et met fin à des haines de familles qui s'étendront avec moi.

« Je vous recommande aussi mes quelques serviteurs.

« Accordez à ceux d'entre eux qui vous ont nui l'oubli et le pardon.

« Dans les familles divisées, c'est comme chez les peuples ennemis.

« On s'enrôle sous un drapeau et on le sert avec une passion souvent aveugle.

« Quand vous lirez cette lettre, je serai déjà loin.

« Consolerez André et tâchez qu'il ne maudisse pas ma mémoire.

« Adieu.

« Si vous m'aviez demandé de vous prouver mon attachement, je ne sais de quoi j'aurais été capable.

« Vous en aimez un autre.

« Je lui cède la place et vais me faire tuer, de peur, jaloux d'un bonheur pour lequel je verserais mon sang, de le frapper lui-même.

« Quelle preuve plus grande de mon amour pourrais-je vous donner?

« Adieu.

« Pardonnez-moi.

« JACQUES DE BRANDES. »

La guérison de Jeanne Barleuf fut assez longue.

Cependant, vers la fin de septembre, elle était achevée.

Colette avait conservé le petit appartement de la rue Visconti.

(La suite à demain.)

Etude de M^e BOUCHARDY, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

VENTE BÉNÉFICIAIRE

Avec admission d'Etrangers

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon

EN QUATRE LOTS SÉPARÉS

DE

Trois Parcelles de Terrain à Bâti

SITUÉES A LYON

Rue Magneval, rue Grogard et rue des Fantasses

ET D'UN

DOMAINE

Situé sur les communes de LOYETTES et SAINT-VULBAS

Canton de Lagnieu, arrondissement de Belley (Ain)

ADJUDICATION AU SAMEDI 28 MAI 1892, A MIDI

Au Palais de Justice

MISES A PRIX

Le premier lot... 7,500 fr. Le troisième lot... 10,000 fr.

Le deuxième lot... 6,000 fr. Le quatrième lot... 40,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e BOUCHARDY, avoué poursuivant; à M^e DEMOREUIL, avoué à Paris, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

François par 5 kilos. — Bouteilles de 1/2, 3/4, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 110, 120, 130, 140, 150, 160, 170, 180, 190, 200, 210, 220, 230, 240, 250, 260, 270, 280, 290, 300, 310, 320, 330, 340, 350, 360, 370, 380, 390, 400, 410, 420, 430, 440, 450, 460, 470, 480, 490, 500, 510, 520, 530, 540, 550, 560, 570, 580, 590, 600, 610, 620, 630, 640, 650, 660, 670, 680, 690, 700, 710, 720, 730, 740, 750, 760, 770, 780, 790, 800, 810, 820, 830, 840, 850, 860, 870, 880, 890, 900, 910, 920, 930, 940, 950, 960, 970, 980, 990, 1000.

CAISSE MUTUELLE des FAMILLES

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX

Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

Tarif A, 8 1/2, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un

12 TRIMESTRES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 1,000 fr.

2 fr. — — — — — 2,000 fr.

5 fr. — — — — — 5,000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

Si vous avez un repas. Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES

PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON

Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

HOMMES

PLUS D'ÉCOULEMENTS.

Cadris certains en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoulements de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr BERHART.

Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100 guérisons. 15 à quelques heures, 34 en 1 jour, 22 en 2, 21 en 3, 10 en 4, 10 en 5, 10 en 6, 10 en 7, 10 en 8, 10 en 9, 10 en 10, 10 en 11, 10 en 12, 10 en 13, 10 en 14, 10 en 15, 10 en 16, 10 en 17, 10 en 18, 10 en 19, 10 en 20, 10 en 21, 10 en 22, 10 en 23, 10 en 24, 10 en 25, 10 en 26, 10 en 27, 10 en 28, 10 en 29, 10 en 30, 10 en 31, 10 en 32, 10 en 33, 10 en 34, 10 en 35, 10 en 36, 10 en 37, 10 en 38, 10 en 39, 10 en 40, 10 en 41, 10 en 42, 10 en 43, 10 en 44, 10 en 45, 10 en 46, 10 en 47, 10 en 48, 10 en 49, 10 en 50, 10 en 51, 10 en 52, 10 en 53, 10 en 54, 10 en 55, 10 en 56, 10 en 57, 10 en 58, 10 en 59, 10 en 60, 10 en 61, 10 en 62, 10 en 63, 10 en 64, 10 en 65, 10 en 66, 10 en 67, 10 en 68, 10 en 69, 10 en 70, 10 en 71, 10 en 72, 10 en 73, 10 en 74, 10 en 75, 10 en 76, 10 en 77, 10 en 78, 10 en 79, 10 en 80, 10 en 81, 10 en 82, 10 en 83, 10 en 84, 10 en 85, 10 en 86, 10 en 87, 10 en 88, 10 en 89, 10 en 90, 10 en 91, 10 en 92, 10 en 93, 10 en 94, 10 en 95, 10 en 96, 10 en 97, 10 en 98, 10 en 99, 10 en 100.

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

Pharmacie BERHART, 14, Rue de la Barre, LYON. (Envoi contre mandat-poste.)

En VENTE à l'Agence FOURNIER

LYON, 14, rue Confort, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES DE

SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, MACON, DIJON

ET VALENCE

Grand Annuaire Grand Indicateur

Commercial, Industriel, Agricole et Administratif, de l'ISÈRE (1892).

150,000 ADRESSES

Volume broché de 500 pages

PRIX : 3 FR. 50

Vol. broché de 1,000 pages

PRIX : 8 FRANCS

Par correspondance, ajouter 0,85 centimes pour le port.

LE MEILLEUR THÉ

EST LE

THÉ DES MANDARINS